

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Du 2 septembre au 2 octobre 2019

CONTOURNEMENT DU BOURG DE LUBERSAC



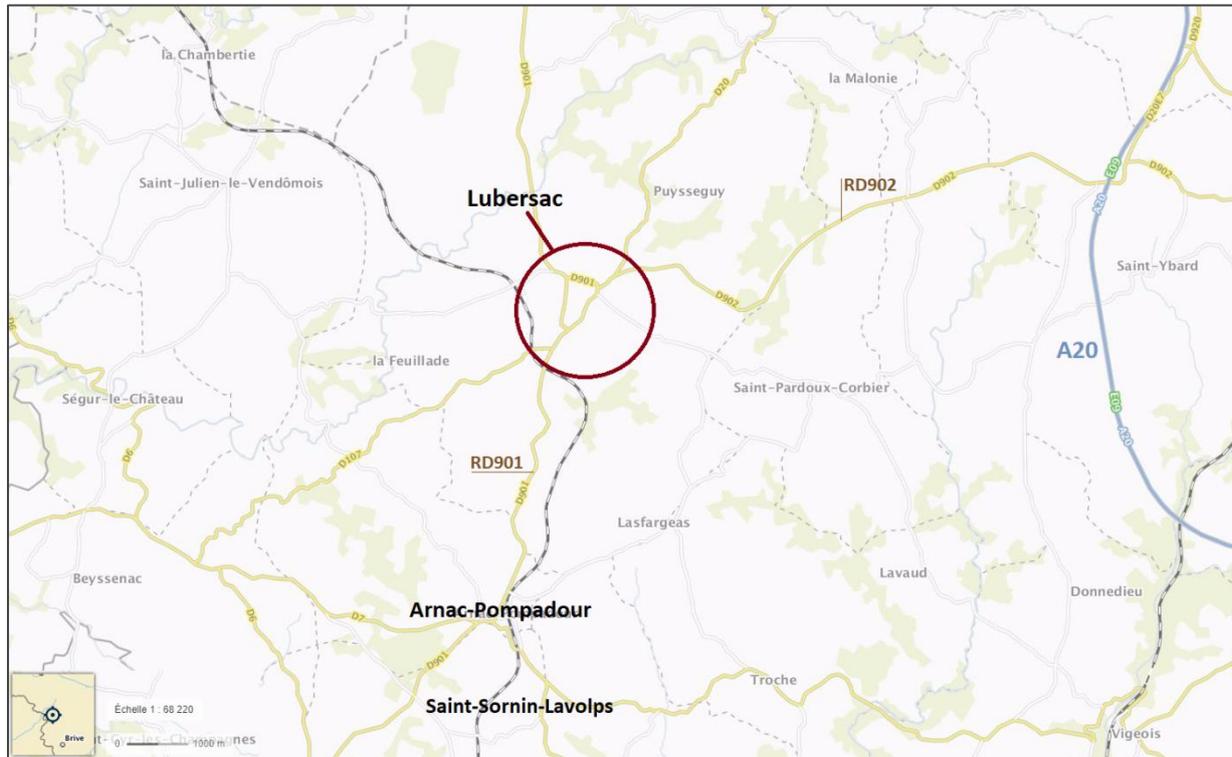
OCTOBRE 2019

SOMMAIRE

L'OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.....	3
L'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.....	5
LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	6
POUR S'INFORMER.....	6
POUR S'EXPRIMER ET DONNER SON AVIS.....	7
LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.....	8
RETOMBÉES MÉDIATIQUES.....	8
BILAN QUANTITATIF	8
BILAN QUALITATIF	12
AUTRES PROBLEMATIQUES ABORDÉES.....	14
RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	15
LA PROPOSITION DU MAITRE D'OUVRAGE	19

L'OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La présente concertation porte sur **l'aménagement de la déviation Sud de Lubersac**, entre la RD 901 à l'entrée Sud-Ouest de l'agglomération, et la RD902 à l'Est (voir carte ci-après).



L'aménagement est destiné à :

- Réduire le trafic dans le bourg de Lubersac, notamment les poids lourds qui transitent entre l'échangeur de l'A20 et les zones d'activités de Lubersac et d'Arnac-Pompadour
- Améliorer la qualité de vie des habitants, et plus particulièrement des riverains des RD901 et 902 dans l'agglomération de Lubersac.

Situé à proximité de l'A20, (12,5 km de l'échangeur de Beausoleil et 19 km de l'échangeur d'Uzerche-sud), le bourg de Lubersac est un carrefour important de l'ouest du département de la Corrèze, dont les principales voies sont :

- La RD901 liaison interdépartementale entre la Haute-Vienne et Brive ;
- La RD902 liaison entre l'autoroute A20 et la RD901.

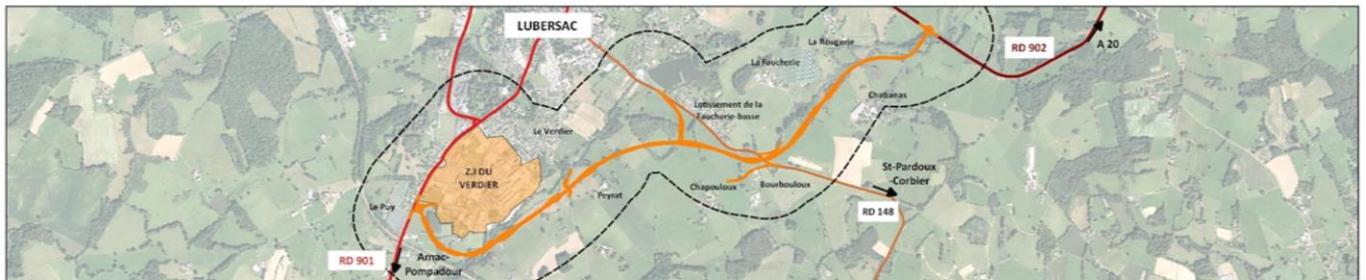
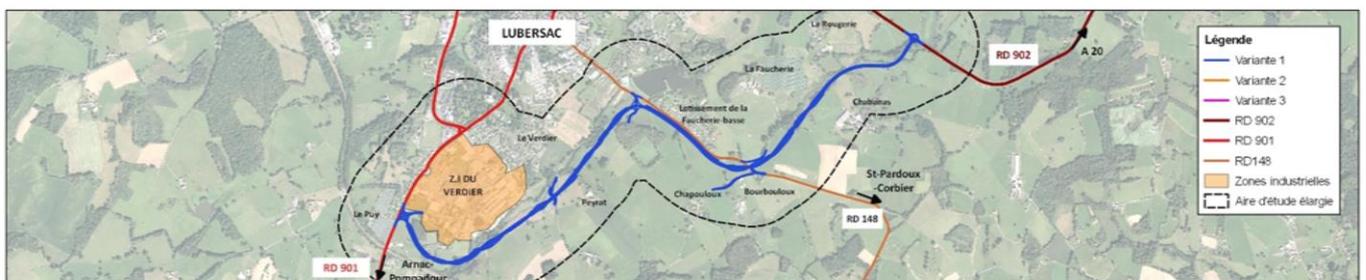
Ce sont des axes économiques importants qui desservent les zones industrielles de Lubersac, Arnac-Pompadour, et Saint-Sornin-Lavolps, et une région agricole, avec notamment une activité importante de pomiculture et d'élevage bovin.

Une première concertation s'est tenue du 11 décembre 2017 au 11 janvier 2018. A l'issue de cette procédure le choix s'est porté sur un tracé passant au Sud de Lubersac, entre la zone industrielle du Verdier et la voie ferrée et contournant le bourg par l'Est.

Le Conseil Départemental a souhaité procéder à une nouvelle concertation afin de proposer au public **plusieurs options de tracés au droit du franchissement de la RD148** afin de considérer les différentes contraintes liées :

- Au lotissement de la Faucherie-Basse,
- A l'exploitation agricole du Champ de Peyrat ;
- Aux enjeux environnementaux.

PROPOSITIONS DE TRACÉ POUR LA DÉVIATION



L'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation a été annoncée par différents moyens :

- ❖ Une **délibération** autorisant l'engagement de la procédure de concertation publique et son déroulement, a été votée en Conseil départemental du 5 juillet 2019.
- ❖ Un **communiqué de presse** a été diffusé à la presse locale, juste avant le démarrage de la concertation.
- ❖ Des **affiches** ont été installées à la mairie de Lubersac, lieu d'accueil de la concertation.

LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

POUR S'INFORMER

- Une permanence a été mise en place du **2 septembre** au **2 octobre 2019**, à la mairie de Lubersac. Y étaient disposés :
 - ✓ Le dossier de concertation.
 - ✓ Le registre des avis.



- Le **site internet** <http://www.correze.fr/deplacements-et-territoire/les-routes/deviation-de-lubersac/> permettait aux internautes d'obtenir des informations sur le projet, d'accéder au dossier de concertation.
- Le site a été relayé sur le site de la commune de Lubersac.

► Enfin, des travaux d'accessibilité extérieurs et d'embellissement de la cour de l'école sont envisagés pour 2019/2020 pour parfaire ce projet.

Cliquez pour agrandir

◆ Déviation de Lubersac

En application de la délibération adoptée lors de la séance du 6 juillet 2019 du Conseil Départemental de la Corrèze, le Département organise une concertation publique sur le projet de déviation de Lubersac.

A cette occasion, un dossier de concertation est mis à disposition du public du **02 septembre 2019 au 02 octobre 2019** à la mairie, aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 puis le samedi de 9h à 12h).

Un registre est à la disposition du public afin que chacun puisse faire part de son avis et de ses observations sur les options présentées.

Les documents de concertation sont également consultables sur le site du Conseil Départemental

<https://www.correze.fr/nos-missions/routes-transport/le-developpement-et-la-modernisation-du-reseau-routier/concertations-et-enquetes/concertation-publique-deviation-de-1>

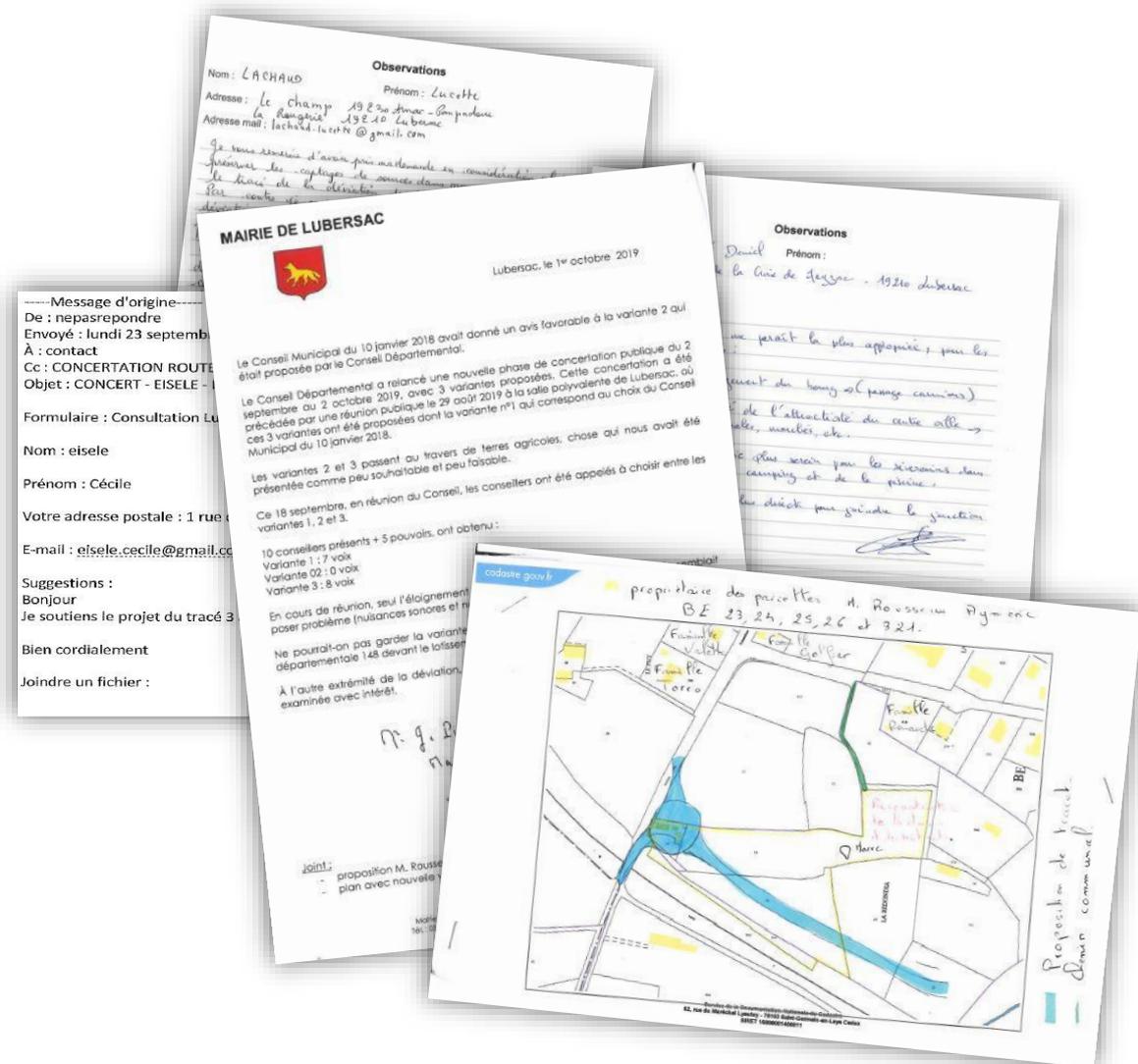
A l'issue de cette phase, le Département, tenant notamment compte des apports de cette concertation, arrêtera le choix du tracé de ce contournement de Lubersac.

Les études d'avant projet et d'impact seront alors engagées dans le respect des procédures réglementaires en vigueur pour ce type d'infrastructure, afin de soumettre cet aménagement à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

POUR S'EXPRIMER ET DONNER SON AVIS

Les personnes souhaitant s'exprimer et donner leur avis ont disposé de plusieurs moyens :

- Le **site internet** :
<http://www.correze.fr/deplacements-et-territoire/les-routes/deviation-de-lubersac/>
- **Par courrier** :
Conseil Départemental de la Corrèze, Direction des Routes,
9 rue Renée et Emile FAGE, BP199 19005 Tulle
- Le **registre** mis à disposition à la mairie de Lubersac



LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

RETOMBÉES MÉDIATIQUES

- La presse (papier et/ou web) :
 - ✓ Le 26 aout 2019, La Montagne : Déviation de Lubersac (Corrèze) : donnez votre avis sur ce projet d'aménagement



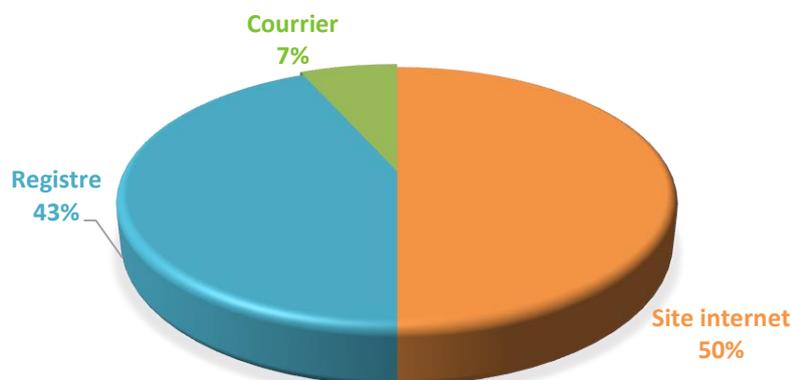
- Les sites internet des collectivités locales :
 - ✓ Conseil Départemental de la Corrèze
 - ✓ Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompador
 - ✓ Ville de Lubersac

BILAN QUANTITATIF

■ LA PARTICIPATION

Au total, **25** contributions ont été reçues via :

- ✓ Le site internet, **13** contributions
- ✓ Le registre, **14** contributions
- ✓ Par courrier, **2** contributions.



2 contributions ont été enregistrées à la fois sur le site internet et dans le registre, et 2 autres à la fois par courrier et dans le registre, soit donc un nombre total de 25 contributions.

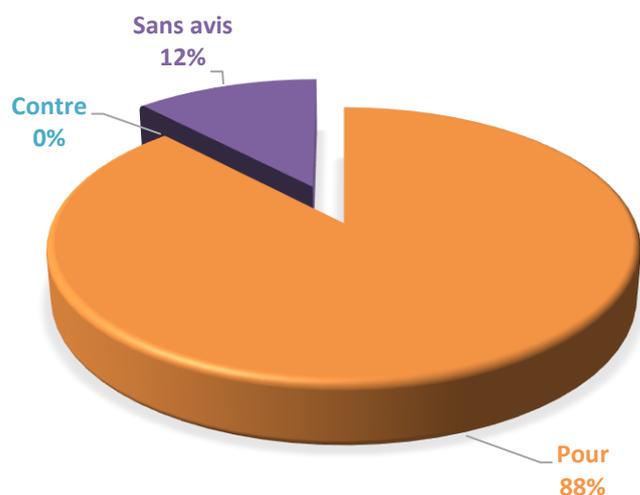
Au total, **50** participants se sont exprimés :

- ✓ **23** personnes individuelles
- ✓ **1 collectif** : les habitats du lotissement de la Faucherie Basse (26 participants)
- ✓ **1 institution** : la commune de Lubersac

▪ L'EXPRESSION DU PUBLIC EN FAVEUR DU PROJET

Durant la concertation, le public s'est exprimé sur l'opportunité du projet :

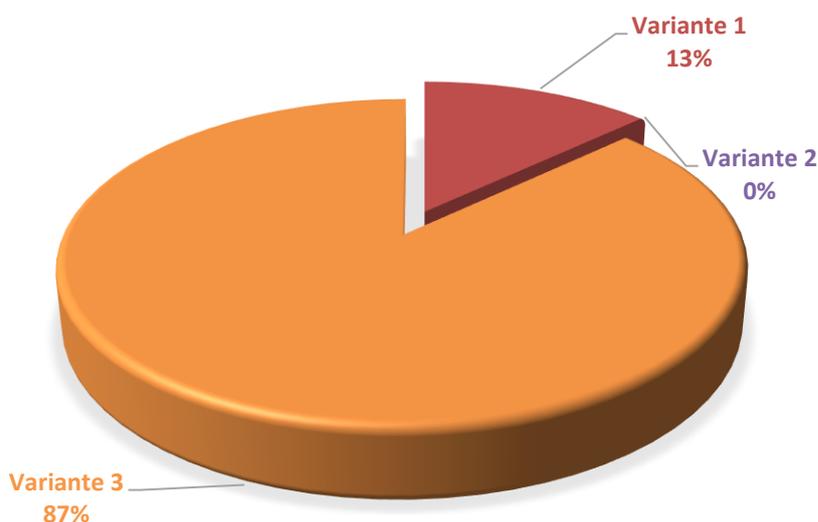
- ✓ **22** contributeurs, soit **88 %**, émettent un avis favorable à la création de la déviation de la route départementale traversant Lubersac.
- ✓ **3** contributeurs, soit **12 %**, ne se prononcent pas clairement pour ou contre la création de la déviation de la route départementale traversant Lubersac.
- ✓ **Aucun** contributeur ne s'exprime contre la création de la déviation.



▪ L'EXPRESSION DU PUBLIC EN FAVEUR DES VARIANTES

Sur les **22** contributeurs qui se sont exprimés en faveur de la déviation de Lubersac, **15** ont fait un choix concernant la variante à retenir. **7** contributeurs n'ont donc pas exprimé de préférence.

- ✓ **2** contributeurs, soit **13 %**, s'expriment en faveur de la variante 1
- ✓ **Aucun** contributeur ne s'exprime en faveur de la variante 2
- ✓ **13** contributeurs, soit **87 %**, s'expriment en faveur de la variante 3



▪ DEMANDES D'ADAPTATION DU TRACE

Sur les **22** contributeurs qui se sont exprimés en faveur de la déviation de Lubersac, **14, soit 63,5 %**, demandent une adaptation du tracé :

- ✓ **2** concernant la variante 1
- ✓ **4** concernant la variante 3
- ✓ **8** ne concernant pas une variante en particulier

BILAN QUALITATIF

▪ Contributions « pour » le projet

La plupart des **22** contributeurs s'exprimant en faveur du projet partagent les objectifs de la création de la déviation de Lubersac et indiquent que le projet va :

- ✓ Contribuer à améliorer les conditions de déplacements et de sécurité (notamment par le désengorgement de la rue St Jean),
- ✓ Améliorer la qualité de vie des habitants,
- ✓ Permettre une meilleure desserte économique des entreprises et des exploitations agricoles,
- ✓ Favoriser la conservation et la valorisation des biens et lieux remarquables,
- ✓ Freiner la dégradation des installations dans le bourg.

▪ Contributions « neutres »

Parmi les **3 contributeurs** n'ayant pas exprimé clairement leur avis sur le projet :

- ✓ 2 demandent des adaptations locales du projet
- ✓ 1 regrette l'insuffisance de la prise en compte des enjeux agricoles.

▪ Choix exprimés en faveur des solutions

15 contributeurs sur les **22** qui se sont exprimés en faveur du projet ont affiché leur préférence pour l'une des deux solutions proposées.

Sur les **2** contributeurs qui se positionnent en faveur de la variante 1, un n'en explique pas les raisons, tandis que l'autre justifie sa préférence pour les raisons suivantes :

- ✓ Elle limite le risque de perte d'attractivité du centre-bourg,
- ✓ Elle permet une meilleure tranquillité du lotissement de la Faucherie Basse grâce à la fermeture de la RD148,
- ✓ Elle permet une meilleure mise en valeur du site de la Vézénie.

Les **13** contributeurs qui se positionnent en faveur de la variante 3 justifient leur préférence pour l'une des **7** raisons suivantes :

- ✓ Elle est préférable pour le cadre de vie des habitants du lotissement de la Faucherie Basse,
- ✓ Elle génère une moindre dépréciation de la valeur des habitations de ce lotissement,
- ✓ Elle est moins onéreuse,
- ✓ Elle est plus courte (moindre impact sur le foncier, meilleur temps de parcours),

- ✓ Elle n'impacte pas les zones humides,
- ✓ Elle n'a pas d'effet sur le complexe de la Vézénie,
- ✓ L'impact sur une exploitation agricole est moindre.

▪ **Choix exprimés en faveur d'une adaptation du tracé**

14 contributeurs se sont exprimés en faveur d'une adaptation du tracé

- ✓ 5 demandent une desserte directe à la ZI du Verdier et aux établissements Valade,
- ✓ 4 demandent une adaptation du tracé n°3 (passage plus au sud au niveau du lieu-dit « Champ Peyrat »),
- ✓ 2 demandent une adaptation du tracé n°1, par un décalage vers l'Est au droit du lotissement de la Faucherie Basse,
- ✓ 1 demande un déplacement vers le Sud du giratoire sur la RD901,
- ✓ 1 demande un déplacement d'une cinquantaine de mètres vers l'Est du giratoire sur la RD902,
- ✓ 1 demande de prévoir une amorce sur le giratoire de la RD902 pour la future voie de la ZA de Touvent et demande de créer un accès au hameau de la Rougerie pour anticiper le développement de la ZA de Touvent.
- ✓ 1 demande une adaptation du tracé sur sa partie au droit de Chabanas et La Rougerie

▪ **Choix exprimés en faveur d'un autre tracé**

1 contributeur s'est exprimé en faveur d'un tracé totalement différent :

- ✓ Utilisation d'un chemin existant au niveau du lieu-dit « les Landes » pour la partie de la déviation comprise entre la RD902 et la RD148.

AUTRES PROBLEMATIQUES ABORDÉES

En complément de leur positionnement sur le projet et les solutions, les contributeurs s'expriment et posent des questions sur différents sujets qui peuvent être regroupés en quatre thèmes distincts :

- **Thème 1 : l'activité agricole – 6 avis**
 - ✓ Demande de réduire ou compenser l'emprise sur les surfaces agricoles – **2 avis**
 - ✓ Demande d'accès direct à des parcelles agricoles depuis la déviation – **2 avis**
 - ✓ Demande de construction d'un passage agricole afin de rétablir les communications de part et d'autre de la déviation – **1 avis**
 - ✓ Demande de restauration d'un ruisseau afin qu'il puisse accueillir les eaux pluviales – **1 avis**.

- **Thème 2 : Les nuisances sonores et la pollution atmosphérique – 5 avis**
 - ✓ La réduction des niveaux sonores et de la pollution atmosphérique est évoquée pour justifier les demandes de modification des tracés

- **Thème 3 : Amélioration des conditions de circulation sur la RD148 – 4 avis**

Les contributeurs favorables à la variante n°3 demandent des aménagements de la RD148 entre le futur giratoire sur la déviation et l'entrée du bourg de Lubersac :

 - ✓ Mise en place de ralentisseurs,
 - ✓ Création d'un terre-plein central,
 - ✓ Limitation de la vitesse à 50 km/h,
 - ✓ Interdiction de la circulation de poids lourds de plus de 3 tonnes.

- **Thème 4 : La qualité des espaces publics de la rue Saint-Jean, dans le bourg de Lubersac – 1 avis**

1 contributaire, favorable à la déviation, demande que la création de celle-ci soit accompagnée d'aménagements qualitatifs de la rue Saint-Jean : élargissement des trottoirs, barrières de sécurité, feux rouges ou sens uniques...

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- **Demande d'un accès direct à la Zone Industrielle du Verdier et aux Etablissements Valade – 6 avis**

Ces avis déplorent une augmentation du trafic poids lourds sur les voies d'accès à la zone industrielle du Verdier, qui génère bruit, pollutions, poussières, insécurité routière, détérioration de la voirie, et donc dégradation des conditions de vie des riverains. Les contributeurs demandent en conséquence un accès direct à la zone industrielle depuis la future déviation.

La précédente concertation publique de 2018 avait abouti au choix d'une variante longue du tracé, contournant la ZI du Verdier par le Sud, pour assurer ensuite sa desserte depuis le futur giratoire sur la RD901. Aucun élément nouveau ne permet de justifier en complément, la réalisation d'une bretelle d'accès spécifique à la ZI, ce qui reviendrait globalement à combiner dans un même projet la variante courte qui desservait directement la ZI (variante écartée), et la variante longue qui contournait cette ZI (variante retenue). Le Maître d'ouvrage n'est à ce stade pas favorable à la réalisation de cet accès dans le cadre du projet de la déviation de Lubersac.

- **Demande d'un passage plus au sud de la variante 3 au niveau du lieu-dit « Champ Peyrat – 4 avis**

Cette option permet un tracé plus court et évite la coupure de plusieurs haies arborées.

Un tracé de la variante 3 plus au sud sur sa partie centrale, réduirait les distances entre la nouvelle infrastructure routière et le bâti des lieux-dits de Bourbouloux, Chapouloux et Peyrat. Cette demande ne sera pas prise en compte.

- **Demande d'un décalage vers l'ouest de la variante 1 au droit du lotissement de la Faucherie Basse – 2 avis**

Le décalage vers l'ouest du tracé de la variante 1 permettrait de réduire les nuisances du projet sur les habitants du lotissement.

Cette configuration serait plus pénalisante sur le plan environnemental (impact des zones humides et des habitats du sonneur à ventre jaune), et sur le plan agricole (création d'une bande étroite morcelée le long de la RD148. Cette proposition ne sera pas prise en compte dans la suite de l'opération.

- **Demande d'un décalage vers le sud du giratoire de la RD901 – 1 avis**

La modification du projet au niveau de la jonction avec la RD901 permettrait d'éviter la coupure du parcellaire, la suppression d'une mare, ainsi que les nuisances sonores et visuelles sur plusieurs habitations. Elle impliquerait la destruction d'une habitation, qui devrait alors être reconstruite.

Cette solution n'avait pas été envisagée précédemment du fait de la nécessité de démolir une habitation. Le propriétaire concerné n'y étant pas opposé, l'étude technique et financière va être menée par le Département dans le cadre de l'optimisation du projet.

- **Demande d'un décalage vers l'est du giratoire de la RD902 – 1 avis**

Cette adaptation est demandée afin de réduire les nuisances sur le hameau de la Rougerie et préserver les structures végétales maillant le paysage (haies).

La modification sollicitée impliquerait le morcellement des exploitations agricoles situées dans cette zone. Compte tenu de l'impact déjà non négligeable sur les parcelles agricoles, cette demande ne sera pas prise en compte.

- **Demande d'une amorce sur le giratoire de la RD902 pour la future voie de la ZA de Touvent et demande de création d'un accès à la Rougerie sur la déviation – 1 avis**

Cette demande est justifiée dans le but d'anticiper le développement de la ZA de Touvent.

L'amorce de bretelle en prévision d'un futur accès à l'extension de la ZA de Touvent, pourra être intégrée au giratoire.

Par contre, compte tenu de la finalité et de la configuration de la déviation, les accès directs sont à limiter : il ne sera ainsi pas donné suite à la demande d'accès direct sur la déviation pour desservir le village de la Rougerie, compte tenu par ailleurs de la proximité des accès à ce village depuis le futur giratoire sur la RD 902.

- **Demande d'une adaptation du tracé sur sa partie au droit de Chabanas et La Rougerie – 1 avis**

Cette demande est justifiée dans le but de préserver une haie qui a une fonction d'abri pour le bétail d'une exploitation agricole.

Le tracé va être optimisé autant que possible au droit de la zone concernée, sans pour autant avoir à dévier le ruisseau de la Faucherie.

- **Préservation de l'activité agricole – 6 avis**

Les personnes abordant ce thème souhaitent que la déviation impacte le moins possible les activités agricoles. Plusieurs exploitants demandent à ce que l'accès à leurs parcelles (pour les engins agricoles ou pour les animaux) ne soit pas contraint du fait du projet.

Un exploitant en particulier demande une compensation pour ses parcelles se situant sur le tracé de la déviation.

Un autre s'étonne que la surface agricole prélevée par le projet, les délaissés générés par le tracé, ainsi que l'effet de coupure des unités d'exploitation n'aient pas été évalués.

Les variantes ont été étudiées précisément en veillant à limiter autant que possible le morcellement agricole, et à minimiser les délaissés de parcelles. Les contraintes géométriques de tracés et la prise en compte des autres contraintes, ne permettent toutefois pas de s'en affranchir totalement.

Les surfaces agricoles qui seront acquises pour les besoins du projet, feront systématiquement l'objet d'une compensation, principalement financière, du fait de la difficulté à garantir une compensation par échange de parcelle.

- **Préservation de la qualité de vie des riverains – 5 avis**

Ces contributions demandent que le projet préserve l'ambiance acoustique des riverains de la future déviation ainsi que leur cadre de vie visuel. Elles se soucient également des pollutions atmosphériques générées par la circulation.

Les études qui seront engagées à la suite de cette concertation publique préciseront de manière détaillée les impacts ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces impacts. Les résultats de ces études seront présentés lors de l'enquête publique conjointe relative à la demande de déclaration d'utilité publique et à la demande d'autorisation environnementale. Cette enquête permettra au public de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet.

- **Demande d'adaptations des conditions de circulation sur la RD148 – 4 avis**

Les contributeurs, favorables à la variante n°3, demandent des aménagements de la RD148 entre le futur giratoire sur la déviation et l'entrée du bourg de Lubersac.

Ces aménagements éventuels pourront être étudiés le cas échéant lors des études détaillées, et seront examinés en lien avec la mairie de Lubersac.

- **Demande d'aménagements qualitatifs de la rue Saint-Jean – 1 avis**

Un contribuable, favorable à la déviation, demande que la création de celle-ci soit accompagnée d'aménagements qualitatifs de la rue Saint-Jean : élargissement des trottoirs, barrières de sécurité, feux rouges ou sens uniques...

Ces travaux d'accompagnement relèvent de la compétence de la commune de Lubersac.

LA PROPOSITION DU MAITRE D'OUVRAGE

La concertation publique relative à la création de la déviation de Lubersac Sud a été engagée après information du public et s'est déroulée du 2 septembre au 2 octobre 2019.

Elle a permis l'expression des usagers, habitants et riverains concernés par le projet. Ce sont 25 contributions qui ont été émises.

Plusieurs thèmes ressortent particulièrement de la concertation : l'impact sur l'environnement en général et le cadre de vie des riverains en particulier, le développement économique, l'impact sur le bâti... etc.

Le déroulé et les réactions positives montrent une adhésion en faveur du projet de contournement du bourg de Lubersac.

Une majorité des contributeurs (88% de ceux qui se sont exprimés en faveur d'une variante) ont marqué leur préférence pour la solution n°3. Néanmoins, de nombreux avis suggèrent des adaptations des projets proposés à la concertation.

Le maître d'ouvrage va prendre en compte les remarques et étudier les suggestions de cette concertation publique.

Les études portant sur la recherche du moindre impact sur le cadre de vie seront poursuivies.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ROUTES 2025 - GRANDS PROJETS ROUTIERS EN COURS D'ETUDES
ETAT AVANCEMENT ET CONCERTATIONS PUBLIQUES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 203 en date du 21 Juin 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article unique : Le Conseil départemental décide :

- d'approuver les modalités de la seconde phase de concertation publique (article L103-2 du Code de l'Urbanisme) sur le projet de la déviation Sud de Lubersac, ainsi que les objectifs poursuivis ;
- d'approuver les modalités de la concertation publique (article L103-2 du Code de l'Urbanisme) sur le projet de la déviation de Meymac, ainsi que les objectifs poursuivis ;

- d'autoriser le Président du Conseil départemental, pour le compte du Département, à procéder à toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces procédures de concertation.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 5 Juillet 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20190705-lmc16ba0b18570b-DE

Affiché le : 5 Juillet 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE, au lieu habituel de ses délibérations.

Présents :

M. Christophe ARFEUILLERE - Mme Agnès AUDEGUIL - Mme Pascale BOISSIERAS -
Mme Emilie BOUCHETEIL - M. Christian BOUZON - M. Roger CHASSAGNARD -
M. Francis COLASSON - M. Bernard COMBES - M. Francis COMBY - M. Pascal COSTE -
Mme Danielle COULAUD - Mme Najat DELDOULI - M. Jean-Jacques DELPECH -
Mme Ghislaine DUBOST - Mme Florence DUCLOS - Mme Laurence DUMAS -
M. Gilbert FRONTY - M. Cédric LACHAUD - M. Jean-Jacques LAUGA -
M. Jean-Claude LEYGNAC - Mme Sandrine MAURIN - Mme Marilou PADILLA-RATELADE -
M. Christophe PETIT - M. Jean-Claude PEYRAMARD - M. Franck PEYRET -
Mme Lilith PITTMAN - Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE - Mme Michèle RELIAT -
Mme Nelly SIMANDOUX - M. Gérard SOLER - M. Jean STÖHR - M. Jean-Marie TAGUET -
Mme Annick TAYSSE - Mme Stéphanie VALLEE

Pouvoirs :

Madame Hélène ROME	à	Monsieur Christophe PETIT
Monsieur Gilbert ROUHAUD	à	Madame Florence DUCLOS
Madame Hayat TAMIMI	à	Monsieur Cédric LACHAUD
Madame Nicole TAURISSON	à	Monsieur Jean-Jacques DELPECH

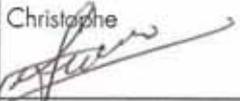
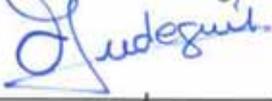
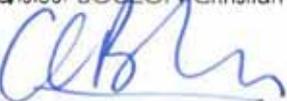
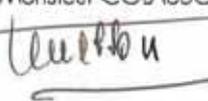
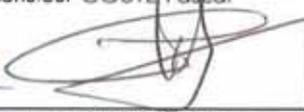
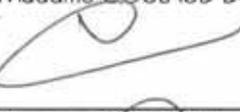
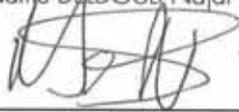
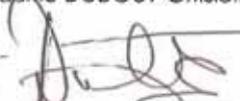
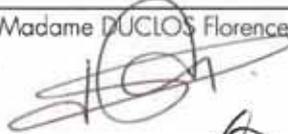
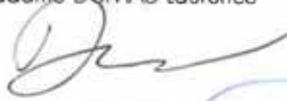
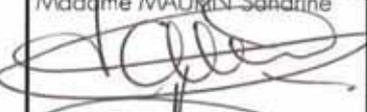
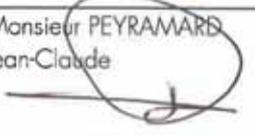
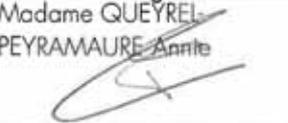
Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de Vice-Président.

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de Secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE

LISTE DE PRESENCE

Monsieur ARFEUILLERE Christophe 	Madame AUDEGUIL Agnès 	Madame BOISSIERAS Pascale 	Madame BOUCHETEIL Emilie 
Monsieur BOUZON Christian 	Monsieur CHASSAGNARD Roger 	Monsieur COLASSON Francis 	Monsieur COMBES Bernard 
Monsieur COMBY Francis 	Monsieur COSTE Pascal 	Madame COULAUD Danielle 	Madame DELDOULI Najat 
Monsieur DELPECH Jean-Jacques 	Madame DUBOST Ghislaine 	Madame DUCLOS Florence 	Madame DUMAS Laurence 
Monsieur FRONTY Gilbert 	Monsieur LACHAUD Cédric ✕ 	Monsieur LAUGA Jean-Jacques 	Monsieur LEYGNAC Jean-Claude 
Madame MAURIN Sandrine 	Madame PADILLA-RATELADE Marilou 	Monsieur PETIT Christophe 	Monsieur PEYRAMARD Jean-Claude 
Monsieur PEYRET Franck 	Madame RITTMAN Lilith 	Madame QUEYREL PEYRAMAURE Anne 	Madame RELIAT Michèle 
Madame ROME Héléne ✕ excuse PROCURATION Pouvoir à M. PETIT	Monsieur ROUHADD Gilbert PROCURATION excuse Pouvoir à Mme DUCLOS	Madame SIMANDOUX Nelly 	Monsieur SOLER Gérard 
Monsieur STOHR Jean 	Monsieur TAGUET Jean-Marie 	Madame TAMIMI Hayat excuse PROCURATION Pouvoir à M. LACHAUD	Madame TAURISSON Nicole ✕ excuse PROCURATION Pouvoir à M. DELPECH
Madame TAYSSE Annick 	Madame VALLEE Stéphanie 		

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

ROUTES 2025 - GRANDS PROJETS ROUTIERS EN COURS D'ETUDES
BILANS DE CONCERTATIONS PUBLIQUES, POURSUITE DES ETUDES ET INSTRUCTIONS
REGLEMENTAIRES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 201 en date du 15 Novembre 2019, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

Article 1er : Il est pris acte du déroulement des concertations publiques sur les projets de déviation de Lubersac et de Meymac, organisées respectivement du 2 septembre au 2 octobre 2019 et du 18 septembre au 11 octobre 2019 en application de la décision du Conseil départemental du 5 juillet 2019.

Article 2 : Le Conseil départemental décide, pour le projet de la déviation de Lubersac :

- * de prendre acte du déroulement de la deuxième concertation préalable qui a été organisée et approuver le bilan de cette concertation ;
- * d'autoriser le Président à organiser une nouvelle concertation au printemps 2020.

Article 3 : Le Conseil départemental décide pour le projet de la déviation de Meymac :

- * prendre acte du déroulement de la concertation préalable qui a été organisé et approuver le bilan de cette concertation ;
- * d'approuver le choix du fuseau d'études selon la variante n° 4 figurée au plan joint en annexe ;
- * d'approuver la poursuite des études préalables de tracés et des études environnementales selon ce fuseau ;
- * d'autoriser le Président à lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études dans le cadre des études d'environnement, des études d'avant-projet et des études pour l'établissement des dossiers réglementaires.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le : 2 Décembre 2019

Accusé réception en Préfecture n° 019-221927205-20191129-lmc16c9f1408610-DE

Affiché le : 2 Décembre 2019

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf Novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département Marbot, à TULLE, au lieu habituel de ses délibérations.

Présents :

M. Christophe ARFEUILLERE - Mme Agnès AUDEGUIL - Mme Pascale BOISSIERAS -
Mme Emilie BOUCHETEIL - M. Christian BOUZON - M. Roger CHASSAGNARD -
M. Francis COLASSON - M. Bernard COMBES - M. Francis COMBY - M. Pascal COSTE -
Mme Danielle COULAUD - Mme Najat DELDOULI - M. Jean-Jacques DELPECH -
Mme Ghislaine DUBOST - Mme Florence DUCLOS - Mme Laurence DUMAS -
M. Gilbert FRONTY - M. Jean-Jacques LAUGA - M. Jean-Claude LEYGNAC -
Mme Sandrine MAURIN - Mme Marilou PADILLA-RATELADE - M. Christophe PETIT -
M. Jean-Claude PEYRAMARD - M. Franck PEYRET - Mme Liliith PITTMAN -
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE - Mme Michèle RELIAT - Mme Hélène ROME -
M. Gilbert ROUHAUD - Mme Nelly SIMANDOUX - M. Gérard SOLER - M. Jean STÖHR -
M. Jean-Marie TAGUET - Mme Hayat TAMIMI - Mme Nicole TAURISSON -
Mme Annick TAYSSE - Mme Stéphanie VALLEE

Pouvoir :

Monsieur Cédric LACHAUD à Madame Hayat TAMIMI

Monsieur Christophe ARFEUILLERE remplit les fonctions de Vice-Président.

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de Secrétaire.

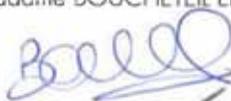
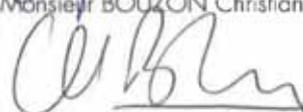
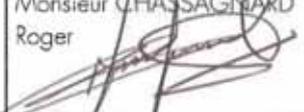
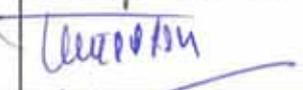
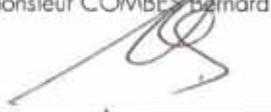
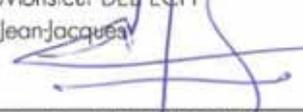
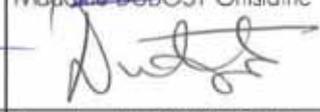
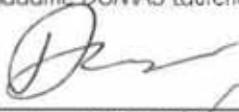
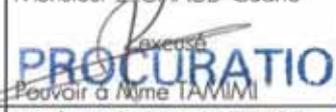
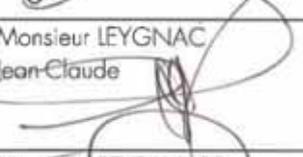
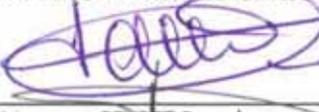
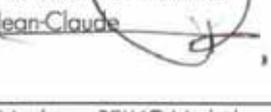
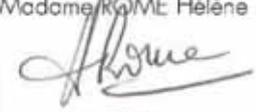
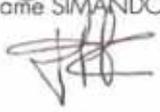
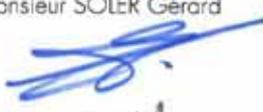
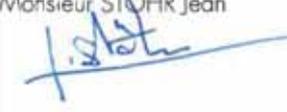
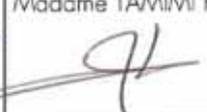


Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE

LISTE DE PRESENCE

Monsieur ARFEUILLERE Christophe 	Madame AUDEGUIL Agnès 	Madame BOISSIERAS Pascale 	Madame BOUCHETEIL Emilie 
Monsieur BOUZON Christian 	Monsieur CHASSAGNARD Roger 	Monsieur COLASSON Francis 	Monsieur COMBES Bernard 
Monsieur COMBY Francis 	Monsieur COSTE Pascal 	Madame COULAND Danielle 	Madame DELDOUTILL Najat 
Monsieur DELPECH Jean-Jacques 	Madame DUBOST Ghislaine 	Madame DUCLOS Florence 	Madame DUMAS Laurence 
Monsieur FRONTY Gilbert 	Monsieur LACHAUD Cédric 	Monsieur LAUGA Jean-Jacques 	Monsieur LEYGNAC Jean-Claude 
Madame MAURIN Sandrine 	Madame PADILLA-RATELADE Marilou 	Monsieur PETIT Christophe 	Monsieur PEYRAMARD Jean-Claude 
Monsieur PEYRET Franck 	Madame PITMAN Lili 	Madame QUEYREL PEYRAMAURE Annie 	Madame RILLAT Michèle 
Madame ROME Hélène 	Monsieur ROUHAUD Gilbert 	Madame SIMANDOUX Nelly 	Monsieur SOLER Gérard 
Monsieur STOHR Jean 	Monsieur TAGUET Jean-Marie 	Madame TAMIMI Hayat 	Madame TAURESSON Nicole 
Madame TAYSSE Annick 	Madame VALLEE Stéphanie 